



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
LE 8 MAI 2023

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège en séance ordinaire, ce 8 mai 2023 à 20H05, dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Anik Corminboeuf, mairesse
Christian Drapeau
Mario Pelletier
Raymond Malo
Jacques Sirois
Hervé Voyer
Andrew Caddell

Assiste également à la séance :

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Anik Corminboeuf.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

La mairesse remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23.05.102 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23.05.103 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril et de la séance extraordinaire du 24 avril 2023 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture. Les procès-verbaux ont été affichés aux endroits prévus et sont adoptés.

RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE SOUMISSION DE GRÉ À GRÉ AU LABORATOIRE LER POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX (CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR-INCENDIE SUR LA RANG DE LA HAUTE-VILLE)

23.05.104 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska demande une soumission au Laboratoire LER pour le contrôle qualitatif des matériaux utilisés lors de la construction d'un réservoir-incendie sur le Rang de la Haute-Ville.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE GUILLAUME BOUCHARD, ING.VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE DIVERSES ROUTES À KAMOURASKA

23.05.105 **RÉSOLUTION**

ATTENDU QUE des plans et devis ont été préparés par Guillaume Bouchard, ingénieur, pour le projet indiqué en titre et qu'une surveillance doit être mise en place pour le suivi du projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par Guillaume Bouchard, ingénieur, pour la surveillance partielle des travaux applicable de pavage sur diverses rues.

Coût demandé : 4 765.71 \$ incluant les taxes applicables.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA MRC DE KAMOURASKA CONCERNANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSSMPI) – VOLETS 1A ET 1B

23.05.106 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Raymond Malo
ET DEMANDÉ PAR La MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'entente intervenue entre la MRC de Kamouraska et la municipalité concernant le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSSMPI) – sous-volets 1A ET 1B.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE madame Anik Corminboeuf, mairesse et madame Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer ladite entente entre les parties.

DOSSIERS CCU

23.05.107 RÉSOLUTION

DOSSIER : 2023-05 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – 84 MOREL,
4 008 224

La propriétaire propose une amélioration de l'enseigne. Le CCU la juge acceptable.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER : 2023-13 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – 90 AVENUE MOREL,
4 008 211

23.05.108 RÉSOLUTION

Le propriétaire fait une demande pour repeindre la maison (OK pour les couleurs).

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER : 2023-16 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – 94 AVENUE MOREL,
4 008 202

23.05.109 RÉSOLUTION

Le propriétaire demande l'ajout d'une enseigne de 18 par 45 po apposée sur la face intérieure d'une fenêtre ceci afin d'annoncer le commerce.

Comme ceci est conforme à l'article 4.12.3 du règlement :

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

DOSSIER : 2023-17 – DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION – 93 AVENUE MOREL,
4 008 67

23.05.110 RÉSOLUTION

Le propriétaire fait la demande de repeindre tout ce qui en bois sur la maison (OK pour la couleur proposée).

QUE le CCU recommande au Conseil l’acceptation de la demande de permis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

RÉSOLUTION POUR ANNULATION ET NOUVELLE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT
DE MARIAGE ET D’UNION CIVILE

23.05.111 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska demande au ministre de la Justice de procéder à l’annulation de l’autorisation délivrée à monsieur Gilles A. Michaud le 29 novembre 2017 à titre de célébrant et de procéder à l’autorisation de célébrer des mariages civils et d’unions civiles à madame Anik Corminboeuf, nouvelle mairesse de la municipalité de Kamouraska.

RÉSOLUTION POUR AUTORISATION DE PRÉPARATION ET MONTAGE DU JOURNAL
LOCAL PAR MADAME HÉLÈNE TOUSIGNANT

23.05.112 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Raymond Malo
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité autorise madame Hélène Tousignant à procéder à la préparation et au montage du journal municipal avant l’impression à l’externe.

Montant versé : 500,00 \$/parution



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTION POUR MANDAT À L'ARPEUTEUR, WILLIAM LÉVESQUE, CONCERNANT LA PRÉPARATION D'UNE DESCRIPTION TECHNIQUE D'UN PLAN D'IMPLANTATION APPLICABLE À LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE AU RANG DE LA HAUTE-VILLE

23.05.113 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE, la municipalité autorise William Lévesque, arpenteur, à procéder à la préparation d'une description technique d'un plan d'implantation applicable à la construction d'un réservoir -incendie sur le Rang de la Haute-Ville.

RÉSOLUTION POUR MANDAT À MALLETTE S.E.N.C.R.L. POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES ET LA PRÉPARATION DU RAPPORT D'AUDIT APPLICABLE À L'ANNÉE 2023

23.05.114 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle le mandat de vérification comptable pour la préparation de l'audit applicable à l'année 2023 par Mallette S.E.N.C.R.L.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'ENTENTE RÉGIONALE EN SÉCURITÉ CIVILE

23.05.115 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) exige que les municipalités locales s'assurent de procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que de moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre et ce, avant l'entrée en vigueur du premier schéma de sécurité civile;

ATTENDU QUE la compétence en matière d'intervention et de coordination en matière de sécurité civile appartient aux municipalités locales, la MRC devant s'assurer, en vertu de ladite Loi, d'éventuellement établir un schéma de sécurité civile conformément aux orientations gouvernementales;

ATTENDU les obligations imposées aux municipalités locales par le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (c. S-2.3, r. 3);

ATTENDU QUE les municipalités locales ont le désir d'organiser les mesures d'urgence et de se doter d'un outil régional permettant d'assurer la coordination des interventions ainsi que la mobilisation des ressources et services advenant un sinistre, et d'être soutenues par d'autres municipalités locales de même que par la MRC;

ATTENDU QUE les municipalités locales souhaitent ainsi établir entre elles des mécanismes d'entraide mutuelle de manière à pouvoir s'assister en cas de sinistre sur l'un ou l'autre de leur territoire;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des municipalités locales qu'une telle entente de soutien et d'entraide soit conclue, étant entendu que, sous réserve des modalités établies dans la présente entente, chaque municipalité conserve ses compétences et responsabilités à l'égard de la sécurité civile sur son territoire;

ATTENDU QUE les municipalités désirent ainsi se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure la présente entente;

ATTENDU QUE la MRC agit à titre de municipalité locale à l'égard de ses territoires non organisés (TNO) et à titre d'organisme régional à qui les municipalités locales (autres que la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies) lui délèguent, par la présente entente, une partie de leurs compétences pour une meilleure coordination du service.

ATTENDU QUE le projet d'entente intermunicipale de soutien et d'entraide mutuelle en sécurité civile a été déposé sur Conseil sans papier et que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo

APPUYÉ PAR Hervé Voyer

ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska autorise la mairesse, Anik Corminboeuf et la directrice générale et greffière-trésorière, Mychelle Lévesque, à signer l'entente intermunicipale de soutien et d'entraide mutuelle en sécurité civile avec les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Ville de La Pocatière, Ville de Saint-Pascal et avec la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

RÉSOLUTION POUR AUTORISATION À ASSISTER À L'AGA DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

23.05.116 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier

APPUYÉ PAR Christian Drapeau

ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska autorise Andrew Caddell, conseiller municipal, à assister au Congrès de la FCM à Toronto les 25, 26, 27 et 28 mai prochain.

Coûts : 50 % des frais d'inscription remboursés = 560,00 \$.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE CERTAINS TRAVAUX (OBSTRUCTIONS-COURS D'EAU) À INTERVENIR AVEC LA MRC DE KAMOURASKA

23.05.117 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Raymond Malo
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska autorise Anik Corminboeuf, mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière, Mychelle Lévesque, à signer l'entente relative à la gestion de certains travaux (obstructions - cours d'eau) à intervenir avec la MRC de Kamouraska.

RÉSOLUTION DÉSIGNANT UN RESPONSABLE DU RETRAIT D'UN COURS D'EAU DES OBSTRUCTIONS QUI EMPÊCHENT OU GÊNENT L'ÉCOULEMENT NORMAL DES EAUX

23.05.118 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE, selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente ;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de nommer Jérôme Drapeau, responsable des Travaux Publics comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

Une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTION POUR AUTORISATION DE CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE PAR L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC SOUS LE THÈME « URGENCE D'AGIR. »

23.05.119 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE c'est sous le thème « Urgence d'agir » que l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) tiendra son 55e congrès annuel du 20 au 23 mai prochain à Rivière-du-Loup ;

ATTENDU QUE l'AGSICQ est associée depuis de nombreuses années à la Mission du Dr Pierre Marsolais ;

ATTENDU QU'afin de soutenir davantage cette oeuvre et le don d'organes et de tissus, l'AGSICQ a décidé d'organiser un événement permettant à 4 coureurs de courir la distance de 500 km séparant les villes de Laval et Rivière-du-Loup dans le but d'établir une chaîne de vie entre les premiers répondants et les Services incendie des municipalités traversées et d'amasser des dons pour la cause;

ATTENDU QUE la première édition de cet événement se tiendra du 14 au 20 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau

APPUYÉ PAR Mario Pelletier

ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE ce conseil autorise les organisateurs et participants à circuler sur le territoire de la municipalité de, conformément au tracé annexé à la résolution et conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises et nécessaires, afin d'assurer la sécurité des participants.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

- Mise à jour du plan de développement est presque terminée (rapport final sera déposé sous peu).
- Banquet organisé par Développement de Kamouraska (belle réussite). Produits régionaux mis en valeur.
- Nettoyage des berges le 3 juin prochain. En cas de pluie, activité remise le lendemain.

Des félicitations sont présentées à monsieur Jacques Sirois, président de Développement de Kamouraska, pour l'organisation du souper-bénéfice tenue le 5 mai dernier avec d'autres bénévoles.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT (PLANTATIONS) AU PETIT MARAIS

23.05.120 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell

APPUYÉ PAR Raymond Malo

ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'offre de service et la soumission déposées par ZIP du Sud-de-l'Estuaire concernant le projet d'aménagement (plantations) au petit marais.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE cette demande soit déposée FRR à la MRC de Kamouraska.

Coût : 8 869.00 \$ (incluant les taxes).

APPROBATION DES COMPTES

23.05.121 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 30/04/23 :	102 066.60 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	64 343.10 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR AVRIL 2023 :	166 409.70 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La greffière-trésorière a transmis à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & greffière-trésorière

**CORRESPONDANCE POUR AVRIL 2023
POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL**

Prendre note que le résumé de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

RÉSOLUTIONS

**RÉSOLUTION POUR PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA
FONDATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA**

23.05.122 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE la municipalité de Kamouraska autorise monsieur Andrew Caddell à participer à la 25^e Édition di Tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima le 16 juin prochain.

Coût : 200.00 \$.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

23.05.123 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de mars est fermé :

- C.G. Thériault : 26 720.19 \$
- Ferme Paradis des Côtes : 8 431.50 \$
- Électrizonne : 424.85 \$
- Service du domaine hydrique (baux lots de grève) : 85.08 \$
- Le Placoteux : 111.30 \$
- Groupe Avantis : 138.01 \$
- Fonds de l'information foncière : 30.00 \$
- Postes Canada : 39.92 \$
- Marcel Michaud : 300.00 \$
- Les Pétroles B. Ouellet : 1 638.83 \$

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN (1) ÉLU MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022-2023 (CHRISTIAN DRAPEAU)

La directrice générale dépose séance tenante la déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du conseil selon la Loi qui indique que les élus ont 60 jours après leurs proclamations d'élections pour déposer leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

AUTORISATION POUR TRANSFERT DU SURPLUS 2022 – AQUEDUC/ÉGOUTS

23.05.124 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité autorise la directrice générale à procéder à un transfert d'un montant de 130 118.63 \$ du surplus accumulé non-affecté au surplus aqueduc-égouts applicable à l'année 2022.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DES COÛTS POUR LA MISE EN PLACE DE COLONNES
MORRIS

23.05.125

RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la soumission déposée par Pierre Dubé pour la fabrication
de trois (3) colonnes Morris.

Coût : 3 787.00 \$ + taxes applicables.

RÉSOLUTION POUR INSCRIPTION D'ÉLUS MUNICIPAUX AU CONGRÈS DE LA FQM

23.05.126

RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité autorise madame Anik Corminboeuf, mairesse et monsieur
Raymond Malo à assister au Congrès des élus municipaux à Québec les 28, 29 et 30
septembre prochain.

QUE les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient remboursés à l'élu.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE TÉTRATECH
(SUPERVISION DE LA DÉMARCHE DU PROTOCOLE ESSIDÈS)

23.05.127

RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte l'offre de services déposée par Tetrattech Inc. pour la
supervision de la démarche d'un nouveau protocole Essidès.

Coût : 7 500.00 \$ + taxes applicables.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE CONCERNANT
DIVERS TRAVAUX ROUTIERS

23.05.128

RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE la municipalité accepte la soumission déposée par Les Entreprises JR Morin Inc. telle que recommandée par Guillaume Bouchard, ingénieur, étant conforme au devis de soumission.

Coût : 265 146.73 \$ (incluant les taxes).

AUTRE SOUMISSION REÇUE :

BML Construction : 268 172.87 \$ (taxes incluses).

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA BOÎTE D'URBANISME POUR CONSULTATION EN URBANISME (DEMANDE DE PERMIS, ANALYSE DES DEMANDES, SUIVI AU CCU,...) POUR LE SECTEUR URBAIN

23.05.129 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte l'offre de services présentée par La Boîte d'Urbanisme à titre de prestataire de services soit l'application des règlements d'urbanisme incluant le règlement sur le PIIA et ce, couvrant la période du 15 mai au 15 novembre 2023.

Coût : 30 940.00 \$ pour 14 heures/semaine avant taxes correspondant à environ 364 heures.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mychelle Lévesque, soit autorisée à signer l'entente entre les parties.

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉVELOPPEMENT DE KAMOURASKA POUR RECEVOIR LA CARAVANE DE PRODUCTEURS DU KAMOURASKA

23.05.130 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité autorise Développement de Kamouraska à recevoir la Caravane de Producteurs du Kamouraska le 20 mai de 10H00 à 12H00. Endroit à déterminer.

FIL ROUGE (PASSEURS DE MÉMOIRE)

23.05.131 **RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT QUE pour la municipalité de Kamouraska, *Passeurs de mémoire* de Parcours Fil Rouge est un projet mettant en valeur la richesse de la culture, de l'histoire et du patrimoine de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE huit circuits familles conduisent à des stations à voir à Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE ces circuits proposent la découverte de quelque 200 stations sur le territoire de 11 municipalités et villes du Kamouraska et la Grande-Anse dont la nôtre ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE pour son originalité, sa contribution et son apport à la mise en valeur des richesses patrimoniales de notre région,

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Jacques Sirois

**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal de Kamouraska est heureux d'appuyer Parcours Fil Rouge dans sa démarche de mise en candidature au Prix du patrimoine 2023 Culture Bas-Saint-Laurent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- ✓ Réévaluation des quotes-parts à la MRC (Ex. valeur foncière et RFU) : Statuquo pour le moment.
- ✓ Négociations au niveau des parcs éoliens (nouveaux parcs à venir) : Les mêmes ententes seront maintenues.
- ✓ Modifications sur les zones inondables.
- ✓ Questions sur les travaux des immeubles municipaux.
- ✓ Suivi sur le dossier du quai Taché.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

23.05.132 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier

APPUYÉ PAR Christian Drapeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La fermeture de cette séance ordinaire. Il était 20H53.

Anik Corminboeuf, mairesse

Mychelle Lévesque, dir. gén. & gref. trés.

NOTE :

« Je, Anik Corminboeuf, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Anik Corminboeuf, mairesse